



Facture de rétrocession entre mon entreprise et mon association

Par **Marine63**, le **10/03/2018** à **20:46**

Bonjour,

Je possède un institut de beauté et je viens de créer une association loi 1901 pour proposer des maquillages aux femmes luttant contre le cancer. Puis je faire des factures de rétrocessions de mon entreprise vers l'association pour permettre aux femmes participant d'acheter les produits de maquillage? La marque de maquillage avec laquelle je travaille ne vendant pas de produits aux associations (partenariat possible simplement pour permettre le maquillage lors de l'atelier)

Merci d'avance, bonne journée.

Par **Visiteur**, le **10/03/2018** à **21:14**

Bonsoir

Pourquoi pas, mais attention, il y a beaucoup d'associations masquant une activité commerciale.

Vous êtes dirigeante des deux et les services fiscaux depuis quelques années cherchent souvent à déjouer les pièges que leur tendent ceux qui dévoient l'esprit de la loi de 1901.